

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 04 NOVEMBRE 2009 à 20 heures 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille neuf et le **mercredi quatre novembre 20 heures** le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire **Monsieur RODET Georges**

Date de la convocation : 27 octobre 2009

Date d'affichage : 27 octobre 2009

Présents : Georges RODET - Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX - Elie BERARD – Elodie LELARDOUX - Bruno GAILLARD - Jean-François POUPON – Michèle DANANCIER - Robert SEVE - Françoise BILLOUD – Éric GUILLERMIN et Gilles DONGUY

Absents excusés: Jean-Claude GONOD

Pouvoir : Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Jean-François NALLET

Le compte rendu de la réunion du 30 septembre est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE A COMPTER DU 1^{ER} DECEMBRE 2009.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Le Maire propose et indique que :

- ✓ les effectifs sont à la hausse à la garderie du soir et qu'il est nécessaire de créer un deuxième emploi au sein de la garderie à hauteur de 8 heures par semaine scolaire soit 6 h 07 min ou 6 h 12^{ème} en salaire sur l'année (8 h x 36/47 semaines), et précise que Madame BOUVARD Martine (adjoint technique, cantinière) pourrait satisfaire à ce poste car elle est titulaire du BAFA,
- ✓ les effectifs sont également à la hausse à la cantine scolaire et pour pourvoir au recrutement de Madame BOUVARD Martine au poste de la garderie du soir, il est nécessaire de réduire ses heures à la cantine et créer un nouveau poste pour compléter l'emploi à la cantine scolaire et le ménage de la mairie. Son poste passera de 30 h 27^{ème} à 28 h 70^{ème} et créons un poste de 5 h 56^{ème}
- ✓ L'adjointe d'animation assure la garderie et le service de garderie à la cantine scolaire le midi. Ses horaires ont changé du fait de l'ouverture de la garderie à 7 h au lieu de 7 h 15 et de 18 h 15 à 18 h 30 le soir (soit **2 h** par semaine), et une aide à la cantinière le midi de ¼ h de 11 h 15 à 11 h 30 sur 4 jours (soit **1 h** par semaine) et ½ h sur 3 jours de 13 h à 13 h 30 (soit **1 h 30 min** par semaine) soit une augmentation de sa durée de travail de 4 h 30 min soit 3 h 45^{ème} ou 3 h 27 min (4 h 50 x 36/47) en période scolaire. La durée de son poste passera de 16 h 85^{ème} à 20 h 30^{ème}.
- ✓ la personne assurant le ménage de l'école maternelle ne fait plus le ménage de celle-ci, soit une diminution de 19 min en période scolaire ; son temps de travail passera de 10 h à 9 h 41 min.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du **1^{er} décembre 2009**,

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant
<u>Service Technique</u>		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de maîtrise
Emploi Saisonnier	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET (en centièmes) et par semaine		
<u>Service Administratif</u>		
Service Etat Civil, personnel communal	1	Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs : 4 h
Accueil, comptabilité, salaires et secrétariat divers	1	Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs : 28 h
<u>Service Technique</u>		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 27h50
Agent des écoles	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 9h47
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 19h03
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 9h19
Garderie périscolaire	1	Cadre des emplois Adjointes d'animation : 20h30
Garderie périscolaire	1	Cadre des emplois Adjointes d'animation : 6h12
Agent de service cantine scolaire	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 28h70
Agent de service cantine scolaire – ménage bibliothèque et mairie	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 5h56
Ménage de l'école et des salles communales	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 9h41

AUTORISE le Maire ou adjoints à procéder aux déclarations de vacances de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement et modifications correspondantes.

CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Jean-François NALLET, Maire Adjoint :

- ✓ rappelle la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2009 : deux bureaux d'étude, sur neuf consultés, avaient adressé des propositions d'accompagnement de la municipalité dans la démarche de révision du PLU sur la base du cahier des charges proposé,

- ✓ Donne le compte rendu de la commission urbanisme et des rencontres avec les deux urbanistes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire Adjoint, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RETIENT à l'unanimité le bureau "Agence des Territoires" et associés, représenté par Ange SARTORI de METZ TESSY (74) pour un montant estimé de 33 170 € HT ;

SOLLICITE le Conseil Général afin qu'une subvention soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

RAPPELLE avoir reçu, fin 2008, une subvention de la préfecture (Etat) d'un montant de 6485 € lors du lancement de l'opération de la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents concernant ce projet.

PROJET ECOLE

Dominique COLIN, Maire-Adjoint présente le compte rendu du comité de projet du 23 octobre. Il présente les documents de l'esquisse du projet : le plan masse, le tableau des surfaces et l'estimation certifiée par l'architecte de 1 050 000 € HT de travaux.

Le projet de construction devra respecter les nouvelles normes de performances énergétiques (« bâtiment basse consommation BBC ») pour anticiper les enjeux de frais de fonctionnement futurs. Il développera des matériaux sains et de la lumière naturelle pour un meilleur confort intérieur.

Malgré les contraintes d'insertion du projet sur ce site, le choix a été fait d'une cour suffisamment grande pour préserver la qualité de l'espace de récréation. L'entrée indépendante aux salles Primevère et Marmont a été conservée pour un usage plus facile hors temps scolaire.

L'entrée de l'école se fera du côté Nord Est avec un espace d'attente convivial pour les parents. L'espace intérieur a été optimisé avec les surfaces du centre de loisirs périscolaire.

Le bâtiment neuf comportera un toit terrasse pour ménager l'impact visuel par rapport aux deux bâtiments existants qui ont du cachet. (Ecole + Mairie –Salle Garavand).

Quelques réserves ont été formulées par la commission qui feront l'objet de corrections d'ici le prochain comité de projet du 19 novembre.

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE de valider l'esquisse du projet en confirmant les réserves émises par la commission ;

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à procéder à la consultation de bureaux de contrôle pour accompagner le projet ;

PREVOIT une réunion publique de présentation du projet fixée au 9 décembre.

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Dominique COLIN, Maire-Adjoint :

- rappelle que la sécurité routière est une compétence importante à faire acquérir aux enfants y compris dans un village rural où les accidents se produisent aussi.
- indique avoir sollicité l'association Prévention Routière pour maintenir la séance annuelle d'éducation routière pour 8 élèves de CM2 le 1^{er} décembre prochain à MARBOZ,
- fait part de l'accord de l'association, et précise, que dans son courrier, elle sollicite également une subvention.
- explique que cette séance pédagogique est organisée par une association dont les ressources sont tirées de la contribution des communes.

Oui l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 30 euros (trente) au profit de l'association Prévention Routière de Bourg en Bresse (Ain),

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le mandat correspondant.

PROJET D'ÉQUIPEMENT MULTISPORTS

Dominique COLIN, Maire-Adjoint annonce l'aboutissement de la réflexion autour du projet d'équipement multisports et rappelle les enjeux de la réalisation de cet équipement que la commission propose d'installer à l'Ouest de la salle des fêtes :

- proposer un terrain d'activités multisports en accès libre aux enfants de Bény, au cœur du village
- permettre l'utilisation de cet équipement par les enseignants, du fait de sa proximité de l'école
- se tenir à distance des habitations pour éviter les nuisances sonores
- choisir une implantation qui minimise l'impact paysager sur la vue depuis l'intérieur de la salle des fêtes

Gilles DONGUY, qui a mené la consultation des prestataires, donne le compte rendu de la réunion de la commission du 15 octobre dernier.

Après débat, le conseil municipal valide les propositions suivantes :

- Implantation d'une structure multi sports d'une dimension de 14m x 29 m sur le terrain situé à l'Ouest de la salle des fêtes, en orientation Nord / Sud, en se mettant à distance du bâtiment d'élevage et en s'écartant du parking pour ménager un nécessaire agrandissement.
- Le prestataire retenu est l'entreprise AGORESPACE pour un montant de 51 691.20 € H.T.
- Le choix de l'entreprise de terrassement n'est pas encore abouti
- Les travaux de terrassement auraient lieu au sortir du printemps pour une première utilisation en fin d'année scolaire
- Une présentation du projet à la population sera faite le 9 décembre prochain lors d'une réunion publique qui regroupera le projet d'école et l'équipement multisports.

PROJET PLANTATION DES HAIES

Dominique COLIN, Maire Adjoint, informe que le projet de plantation de 5 kilomètres de haies est lancé.

1. Le plan de financement définitif qui se compose de la manière suivante :

- Dépenses totales : 56 198.25 € HT (MIN'ESPACES VERTS : 53 498.25 € HT et le CAUE : 2 700 € HT),
- Recettes totales : Subventions : 44 958,58 € (Europe-FEADER : 22 479,29 € ; État-FNADT : 5 620,29 € et l'agence de l'eau : 16 859 €).

Le solde des dépenses sera pris en charge par la commune.

- 2. Une réunion aura lieu le 13 novembre** prochain avec le paysagiste, (Min'Espaces Verts), le paysagiste du CAUE (Cédric Chardon) et les personnes concernées par le projet.
- 3. Les travaux** devraient commencer fin novembre et se terminer en mars 2010,
- 4. Une haie de charmilles** sera ajoutée entre la salle des fêtes et le bâtiment d'élevage proche en contre partie d'un autre linéaire de haie abandonné par le propriétaire.

1. Restaurant scolaire

Gilles DONGUY présente le bilan du fonctionnement de la cantine : 7 855 repas ont été servis contre 7 269 l'année précédente. En 2004-2005, il était de 4976. Le bilan financier fait apparaître un résultat positif de 9846€. Chaque année, la cantine scolaire verse la quasi totalité de l'excédent de fonctionnement à la commune au titre de l'atténuation des charges salariales de l'employée communale préparant les repas. Pour l'exercice écoulé, la cantine propose un versement de 9 700€.

Le Maire donne le résultat de l'évaluation du coût de revient du service de restauration scolaire proposé par la commune. Un repas revient en réalité à 5,28 €.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs de facturation aux familles pour l'année scolaire 2009-2010, soit 2,80 € pour un repas enfant et 3,80 € pour un repas adulte.

Délibération :

REVERSEMENT PAR LA CANTINE SCOLAIRE DE BENY D'UNE PARTICIPATION AU SALAIRE DE LA CANTINIÈRE

Gilles DONGUY, conseiller municipal présente le bilan du fonctionnement de la cantine scolaire. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, la cantine scolaire verse la quasi totalité de l'excédent de fonctionnement à la commune au titre de l'atténuation des charges salariales de l'employée communale préparant les repas. Pour l'exercice écoulé, la cantine propose un versement de 9 700€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le versement d'un montant de 9 700 € pour la participation du salaire de la cantinière,

AUTORISE le Maire à signer le titre de recette correspondant.

2. Centre de loisirs périscolaire

Le résultat de ce service est satisfaisant et il est vraiment apprécié par les familles d'enfants scolarisés. Le résultat négatif de 2 823 € n'est pas de nature à remettre en cause sa mise à disposition.

A compter de la rentrée 2009, le mode de tarification évolue pour passer à la facturation horaire et l'agrément du centre de loisirs périscolaire par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports permet à la commune d'engager un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole qui soutiendra la commune dans le financement de ce service.

La Caisse d'Allocations Familiales a déjà effectué un premier versement.

Délibération :

EQUIPEMENT INFORMATIQUE DU CENTRE DE LOISIRS DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF

Jean-François NALLET, Maire adjoint :

- rappelle à l'assemblée la décision du conseil municipal du 30 septembre 2009 concernant l'acquisition du matériel informatique du centre de loisirs afin de mettre en place un mode de gestion des présences et facturations.
- Donne lecture des différents devis et propose de retenir les devis de MICRONOV pour l'ordinateur portable pour un montant HT 639.63 € et de la société LIGER pour le logiciel de gestion pour un montant HT de 2 370.00 €.

- Propose de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain au titre de l'aide aux investissements informatiques,

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les devis de :

- ✓ MICRONOV pour l'ordinateur portable pour un montant HT 639.63 €,
- ✓ la société LIGER pour le logiciel de gestion pour un montant HT de 2 370.00 €.

SOLLICITE une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain au titre de l'aide aux investissements informatiques pour un montant de 1 000.00 €.

3. École publique

Le prix de revient de la prise en charge pour un élève s'élève à 668,78 € pour 80 inscrits.

ECOLE NUMERIQUE

Le Maire donne lecture du courrier de l'inspection académique de l'Ain en date du 06 octobre accordant la subvention de 9 000 € dont 7200 € sera versée immédiatement et le solde lors du mandatement de la facture correspondante. Il rappelle que la charge restant à la commune (TVA déduite) sera d'environ 2 500 €.

Dominique COLIN, Maire-Adjoint rappelle le projet de candidature de la commune pour un équipement de l'école en matériel informatique mobile. L'offre standard de « l'école numérique rurale » comprend 8 ordinateurs portables (15 pouces), un poste enseignant, un visio projecteur, un tableau interactif, une imprimante, un espace de sauvegarde centralisé, des logiciels éducatifs. Cet ensemble est destiné à répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes scolaires.

Le matériel sera installé dans le mois de novembre par la société MICRONOV. Des séances de formation à la prise en main du matériel seront dispensées aux enseignantes.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'assurer le matériel auprès de l'assurance.

SECURITE DANS LA TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION

Patrick BAVOUX, Maire-Adjoint donne le compte rendu de suite à la commission voirie, et présente la fiche conseil ATESAT pour la sécurité dans la traversée de l'agglomération. Cette fiche conseil prolonge l'action de sensibilisation à la vitesse mise en place en 2008 (convention signée avec l'état et le conseil général). Certaines actions de sécurisation mode doux (piétons, vélos) seront traitées avec le plan de mise en accessibilité de la voirie.

Après discussion, le conseil municipal décide de faire une analyse de vitesse avec câble au sol pour un coût de 240€ TTC. Cette mesure sur 1 semaine donnera également le nombre de véhicules, poids lourds, dans les deux sens de circulation.

SYNDICAT MIXTE BRESSE REVERMONT VAL DE SAONE – CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT – PERIMETRE D'ASSISE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT AXE 2 - OBJECTIF 4 – ACTION 12

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat de Développement Rhône Alpes couvrant une période de cinq ans à compter de sa signature en 2009, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est inscrite. Elle comprend notamment l'action n°12 destinée à revitaliser et favoriser la mise en valeur environnementale de l'habitat dans les centres bourgs. Le premier contenu de cette action vise à soutenir les maîtres d'ouvrage pour la réhabilitation des façades sur rue en centres bourgs et la réfection des toitures, participant à la mise en valeur de l'architecture locale.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de définir les secteurs de la commune qui seront concernés par la mise en œuvre de cette opération.

Il précise également que la subvention accordée par la commune au titre de cette action s'élèvera à 4€ par m² de surface considérée (plafonnée à 100 m² par bâtiment) et qu'elle s'ajoutera à l'aide qui sera accordée par le Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône pour 8 € le m² (plafonnée à 100 m² par bâtiment).

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le conseil municipal :

DEFINIT les zones U et U1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune comme périmètre d'assise de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat prévue au contrat ;

ACCEPTE d'accorder une subvention pour la rénovation des toitures et façades sur rue de 4 € par m² (avec un plafond de 100 m² par bâtiment) pour les projets situés dans le périmètre d'assise retenu, sous condition que Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône émette un avis favorable aux dossiers présentés et accorde lui-même une subvention de 8m² dans la limite de 100 m² par bâtiments ;

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer les mandats afférents à cette action du contrat global de développement.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION SPECIFIQUE "ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF" DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à la mise en place d'une commission de travail spécifique au service public d'assainissement non collectif par la Communauté de Communes du Canton de Coligny, il est nécessaire de désigner un représentant communal pour cette commission.

Ce représentant peut-être désigné parmi les délégués communaux titulaires ou suppléants de la Communauté de Communes ou parmi les conseillers municipaux non délégués.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE Jean-François NALLET comme représentant communal.

L.G.V.

Le Maire donne un compte rendu des évènements depuis le dernier conseil :

- Réunion publique du 28 octobre 2009 avec l'association Bény-Environnement,
- Rencontre avec le Maire de ST Etienne du Bois,
- Une réunion de travail spécifique aura lieu en Communauté de Communes du Canton de Coligny sur le projet LGV,
- Les contributions contre la LGV doivent être formulées avant le 15 novembre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Défibrillateur : Le conseil municipal a bénéficié d'une formation à l'utilisation du défibrillateur.

Équipement informatique : à la demande de la directrice de l'école, la Commune a fait l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une imprimante mis à disposition d'un enfant atteint de dyspraxie pour un montant de 761,54 €.

Assemblée générale de l'association « Route Fleurie de la haute Bresse » : Michèle DANANCIER donne le compte rendu, des photos ont été prises sur la commune et un diplôme de reconnaissance a été remis.

Assemblée générale du Sou des Ecoles : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu : modification des statuts, bilan de chaque manifestation : concours de belote, grillades, chasse au trésor, "bazardouille".

Les manifestations sont reconduites en 2010

Assemblée générale Fasytagym : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu, historique de l'association. Les membres de l'association réfléchissent à l'organisation d'une soirée en 2010 afin d'améliorer sa situation financière.

Dates élections régionales : Conformément à ce qui a été annoncé en conseil des ministres le mercredi 21 octobre dernier, elles se tiendront les 14 mars 2010 et, en cas de second tour, le 21 mars 2010.

Budget : Le fond départemental de la taxe professionnelle est alimenté par l'excédent de la taxe professionnelle. Cette dernière est appelée à être profondément réformée à compter de 2010. Lors de la réunion du conseil général du 19 octobre, il a été accordé aux communes défavorisées une dotation exceptionnelle de 2 066 €, en complément de celle attribuée en juin 2009 de 1885 €.

Avis de naissance : Ninon BERTHILLIER née le 30 octobre 2009 (hameau de Fraidègue).

La Plume de Bénvy : Parution du n° 6 le 09 novembre 2009.

Harmonie : Rappel de sa présence à la cérémonie du 11 novembre.

Personnel : Christelle MOREL, secrétaire a réussi son examen au grade d'adjoint administratif 1^{er} classe.

Date prochain conseil municipal : Fixée au 2 décembre 2009 à 20h.